



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 13 décembre 2021

Intervention de **Eric Bainvel**

Délibération n° 1 : COMMUNICATION DU RAPPORT DE NANTES MÉTROPOLE DE L'ANNÉE 2020 - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

Bonjour,

La p 102 du rapport est consacrée à l'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces.

Il est ainsi dit que Nantes Métropole poursuit sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public en appliquant le principe « éclairer juste » (sobriété énergétique). Elle continue son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en oeuvre, le cas échéant, avec : Le remplacement des luminaires par du matériel plus performant ; La poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent ; Un éclairage restreint au coeur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités ; Une sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans les commerces et les entreprises est en cours de définition. Il s'agit de mettre en avant la problématique de l'éclairage et des enseignes lumineuses (nouvelle réglementation relative à la limitation de la pollution lumineuse de décembre 2018).

Plusieurs communes ont donc mis en place et généralisé cette démarche.

A Saint Herblain, depuis 2 ans, 4 micros quartiers font l'expérience de la coupure en cœur de nuit. Nous aimerions connaître le bilan de cette expérimentation. Pouvez-vous nous le fournir ? Et si il n'y a aucun retour négatif, il faut élargir rapidement à tous les micros quartiers de la ville la coupure d'éclairage publique au cœur de nuit.





Élu.e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Mais quoiqu'il en soit, la nécessité de réduire la pollution lumineuse due à l'éclairage est une urgence écologique et donc de santé publique. Depuis la loi Grenelle 1 de 2009 l'objectif « est de limiter les dangers et les troubles aux personnes, à la faune et aux écosystèmes et le gaspillage énergétique ».

En effet, la pollution lumineuse ne fait pas que nous cacher les étoiles- ce qui est déjà dramatique quant à notre vision du monde - mais a des conséquences importantes sur l'écosystème, en perturbant le cycle de vie des animaux, et notre santé. Cette pollution est notamment suspectée d'altérer le système hormonal et la sécrétion de mélatonine, qui affecte le sommeil, la libido, le vieillissement et favoriserait le développement de tumeurs. Certains chercheurs commencent même à soupçonner d'être une cause supplémentaire au diabète... Ceci nous alerte d'autant plus que les élu.e.s se doivent de garantir la santé publique.

Enfin selon le ministère de la Transition Écologique le fait d'éteindre les éclairages des enseignes lumineuses sur le territoire étatique français « représente des économies d'énergie d'environ 800 GWh annuels pour les enseignes et plus de 200 GWh pour les publicités, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude) de plus de 370 000 ménages ».

Nous nous félicitons que lors du conseil métropolitain de vendredi dernier, des mesures fortes pour limiter fortement ces enseignes lumineuses à l'horizon 2024 ont été prises à l'unanimité. Nous nous en félicitons d'autant plus que nous avons participé activement en tant qu'élu.e.s, mais aussi de nombreux citoyens et nombreuses citoyennes membres de l'association Saint Herblain En Commun au débat citoyen mis en place par Nantes Métropole quant à la révision du règlement Local de la Publicité Extérieure.

Pour terminer, qu'attend donc St Herblain, dont la majorité se revendique verte et solidaire, pour rejoindre de manière active l'orientation métropolitaine en généralisant la coupure d'éclairage à l'ensemble de la commune ?

